

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 21 mai 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;
Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absente et non représentée : 1
Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N° DL27052025-26 : Motion de soutien à « l'appel de Nice : la science au secours de l'océan »

Rapporteur : Monsieur le Maire

En cette année 2025, déclarée en France « Année de la Mer », se tient à Nice dans quelques jours la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3).

L'UNOC3 vise à mettre en œuvre l'objectif de développement durable n°14 (ODD 14) sur l'environnement marin, aujourd'hui le moins bien financé de tous, avec trois priorités, afin d'aboutir à un projet d'accord ambitieux :

- Œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'océan pour rehausser le niveau d'ambition pour la protection de l'océan ;
- Mobiliser des financements pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD14) et soutenir le développement d'une économie bleue durable ;
- Renforcer et mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique.

Le Plan d'Action de Nice pour l'Océan, composé d'une déclaration politique et d'une liste d'engagements volontaires de la part des parties prenantes, sera adopté à l'issue des discussions internationales menées lors de la conférence.

En parallèle des discussions internationales, des événements, accrédités par les Nations unies et les co-organisateurs de l'UNOC, seront proposés :

4-6 juin 25 : One Ocean Science Congress (Nice)

Organisé avec l'Ifremer et le CRNS, le One Ocean Science Congress réunira plus de 2000 scientifiques internationaux. Ils auront pour mission :

- D'identifier des indicateurs et des solutions innovantes pour la santé des océans,
- De soutenir la création de l'IPOS (International Panel on Ocean Sustainability) et l'organisation intergouvernementale Mercator Océan.

7 juin 2025 : Coalition Ocean Rise and Coastal Resilience (Nice)

Organisé par la ville de Nice et la plateforme Océan Climat, le sommet Ocean Rise and Resilience Coalition invitera élus et responsables de grandes villes et régions côtières, ainsi que les gouvernants d'états insulaires menacés par l'élévation du niveau de la mer. Elle se concentrera sur l'accélération de la collaboration, l'accès à la connaissance et au financement pour s'adapter aux changements océaniques et climatiques.

L'océan étant dans l'ADN de Lacanau et recouvrant 70 % de la planète « bleue » est un régulateur des grands équilibres environnementaux, un pourvoyeur de riches ressources et de biodiversité, un vecteur majeur d'échanges économiques, un lien essentiel entre pays et communautés humaines. Océan qui, condition *sine qua non* de l'avenir sur terre, est menacé par de nombreuses pressions comme les effets du changement climatique, les pollutions et la surexploitation des ressources marines.

Dans ce contexte, la préservation de l'océan constitue un défi immense qui ne peut être relevé qu'avec la communauté des scientifiques, riche dans notre pays dans tous les domaines des sciences océanographiques, intégrés à l'Ifremer, au CNRS et dans bien d'autres structures de très haut niveau international.

Une centaine de députés, sénateurs et députés européens, en responsabilité parlementaire et convaincus que l'apport de la science est déterminant pour sauver l'océan, a lancé fin mars l'appel de Nice : la science au secours de l'océan annexé à la délibération. Cet appel se résume en un principe essentiel : toutes les décisions politiques nationales et internationales qui pourraient avoir un impact et des répercussions sur la protection de l'océan et sa biodiversité doivent être fondées sur la science. Cet appel fait le vœu que, en France et dans les organisations internationales, grâce à la mobilisation des scientifiques, l'océan retrouve sa place dans les débats et dans la mise en place des politiques publiques, sa grandeur et reprenne ses droits.

« L'Appel de Nice : la science au secours des océans » doit rassembler les collectivités autour d'une volonté commune de préservation de l'espace maritime en accordant une place prépondérante aux programmes de recherche océanographique et aux études depuis la surface de l'océan jusqu'aux plus profonds des abysses,

Pour toutes ces raisons il est fait vœux :

- **DE SOUTENIR** les démarches initiées et orientations défendues dans le cadre de « l'Appel de Nice : la science au secours des océans »
- **DE SOUTENIR ET D'INTEGRER** la coalition des villes et régions côtières qui fédère les territoires menacés par l'élévation du niveau de la mer pour renforcer la coopération scientifique et mobiliser des financements adaptés. Cette coalition renforcera et complétera la future Stratégie nationale du trait de côte et les travaux du Comité national du trait de côte.
- **DE TRANSMETTRE** la présente motion à la Députée de Gironde Sophie Panonacle, présidente du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Il est proposé au Conseil municipal de la Ville de Lacanau, d'adopter la motion présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Jacqueline HOFFMANN



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-26-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-26-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025